

Nombre de syndics en exercice	: 10
Nombre de présents ou représentés	: 08+01
Pour	: 08
Contre	: 00
Abstention	: 00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT**  
**Séance du 04 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 août à 11h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 22 juillet 2025.

**Etaient présents :** Claude Nebon, Nathalie Baille, Rémi Queyrel, René Eymery, Jérôme Amouriq, Joel Reynier (Suppléant),

**Étaient Absents :** Gaël Pascal, Jean-Pierre Martin,

**Étaient excusés et représentés :** Jean François Tourrès (Pouvoir donné à Rémi Queyrel), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Claude Nebon),

**Assistaient sans voix délibérante :** de Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

**Secrétaire de séance :** Jérôme Amouriq

**Objet :** Choix du bureau d'études ECOTER – Dossier VNEI et reprise du dossier CNPN

---

Monsieur le Président indique que la loi biodiversité fixe des objectifs d'accroissement de la biodiversité lorsque des projets conduisent à des destructions. Il précise que la DREAL PACA a produit à l'attention des maître d'ouvrages un cahier des charges fixant les obligations à saisir en matière de VNEI de l'EI. Que l'offre du bureau d'étude ECOTER vise à produire le VNEI mais aussi assure la reprise du dossier CNPN initialement produit par ASELLIA.

Il est précisé qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence et apporte les éléments suivants :

- Le prix proposé par le bureau d'études ECOTER paraît cohérent et non anormalement élevé, au regard des prestations qui sont à produire.
- Dernièrement, plusieurs des appels d'offres ont été lancés en matière d'environnement et ont donné lieu à l'absence de réception d'offres, et lorsque ces appels d'offres ont été renouvelés ceux-ci ont de nouveau donné lieu à absence de réception d'offres.

(À titre d'exemple nous pouvons citer un cas d'appel d'offres par le canal de Ventavon St Tropez à la Prise des Prayaous en commune de Sisteron, pour lequel l'ASA n'a reçu aucune offre.)

- Il indique que les plans de charges des BE peuvent être illustrés par les annonces des bureaux d'études qui recherchent des ingénieurs, et parfois des techniciens avec les postes à pourvoir depuis des mois dont : 6 postes pour HYDRETUDES, 1 pour ECOTER, 9 pour CEREG, 8 pour NATURALIA, mettant en évidence les raisons de l'absence de réponses aux appels d'offres.
- Cette consultation porte d'une part sur l'élaboration du volet VNEI de l'étude d'impact du projet de réserve du Châtelar, et d'autre part sur une reprise et des compléments du dossier CNPN. Ce bureau d'études ECOTER a été amené à travailler sur les dossiers de l'ASA du Canal de Gap concernant le Châtelar, et dispose donc d'une connaissance globale du dossier.
- Il mentionne que l'offre de prix qui a été présentée aux services de l'ASA du Canal de Gap s'élève à 53 985,50 euros HT, qu'elle comporte d'une part un volet VNEI d'études d'impact et d'autre part la mise à jour comportant le complément et les corrections du dossier CNPN réalisé en son temps par le bureau d'études ASELLIA.
- Il est rappelé que le bureau d'études ASELLIA qui avait répondu au dossier CNPN avait produit son rapport avec plus de 18 mois de retard, dont il est ressort que ce dossier est insuffisant en termes de caractéristiques techniques pour être étudié avec sérieux par la commission qui aura la charge d'instruire le dossier.
- Le Président fait une présentation détaillée, ligne par ligne, du devis qui a été élaboré par le bureau d'étude ECOTER.

Le Président souligne qu'une procédure de consultation pourrait avoir pour effet de n'obtenir aucune offre, de mobiliser un délai relativement long pour permettre le processus de la consultation, l'examen des offres, l'attribution du marché, sachant que ce temps est précieux pour raccourcir les délais de terminaison du dossier du Châtelar.

Après échanges :

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir l'offre proposée par le bureau d'études ECOTER domicilié à Nyons (26110) qui s'élève à un montant de 53 985,50 euros HT.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Jérôme Amouriq



Certifiée et rendue exécutoire,  
Le Président

Robert Nebon

